

# Crédit d'études de Fr. 220'000.- pour développer le projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin et de la zone de rencontre de la Vieille Ville

Suite au concours d'idées en urbanisme organisé en 2018 et aux différentes discussions qui ont suivi après les résultats de ce dernier, dans le cadre d'une démarche participative comprenant notamment une consultation publique sur les principes à retenir pour la suite des études, une demande de crédit d'études est nécessaire pour développer le projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin et la zone de rencontre de la Vieille Ville. Ce crédit doit permettre l'élaboration d'un avant-projet et d'un devis consolidé en vue de la demande ultérieure d'un crédit d'exécution qui sera soumis au Conseil de Ville, voire au Corps électoral, selon le contenu et le montant des interventions retenues.

Le Conseil communal tient à souligner en préambule que la démarche participative qui a été initiée avant le lancement du concours, qui s'est poursuivie durant celui-ci et après la désignation du lauréat, se poursuivra naturellement. Les détails des études seront ainsi en particulier suivis par la Commission Vieille Ville, qui officie également en tant que commission de construction. Les études seront menées en prenant en considération les avis exprimés lors de la consultation.

## **1. RAPPEL DU CONTEXTE DU PROJET ET DU CONCOURS D'IDEES EN URBANISME**

La place Roland-Béguelin est un des lieux emblématiques de la Ville de Delémont et un des plus importants en termes de rencontres et d'échanges pour l'ensemble de la population. C'est par excellence le lieu qui favorise la mixité sociale et intergénérationnelle, qui se construit sur les terrasses, lors du marché, des foires ou encore des autres manifestations. Le réaménagement de cette place doit se faire avec le plus grand soin, en tenant compte des dimensions patrimoniales, esthétiques, urbanistiques, architecturales, écologiques ou encore sociales du lieu.

Afin d'ouvrir un large débat public, dans le cadre d'une démarche participative, et de disposer dans ce but d'un maximum d'idées et de propositions, les Autorités communales ont organisé des séances de discussion ouvertes à l'ensemble de la population et un concours d'idées en urbanisme sous la forme de mandats d'études parallèles. Le concours ne se limitait pas à la place Roland-Béguelin mais devait également comprendre une analyse plus globale de la Vieille Ville, en particulier ses portes d'entrée et de sortie, afin de mettre en place une zone de rencontre.

Au terme du concours, un projet lauréat a été désigné par le Collège d'experts. Le Conseil communal en a pris connaissance sans en valider le contenu, sachant que l'idée d'une place avec un seul arbre en coupant les arbres existants n'a pas convaincu une part importante de la population et des milieux concernés qui se sont exprimés via une pétition contre cette idée d'un arbre solitaire. Afin de poursuivre la démarche participative qui avait été engagée avant le lancement du concours, le Conseil communal a repris le projet avec la Commission de la Vieille Ville, qui officie également en tant que commission de construction, et a lancé une consultation en février 2020 suite à un retard important pris dans la démarche en raison de la pandémie. A titre de rappel, le rapport destiné à la consultation ainsi que le questionnaire sont disponibles sur le site internet de la ville <http://www.delemont.ch/fr/Administration/Urbanisme-environnement-travaux-publics/Centre-ville-Plus/Vieille-Ville.html>.

## **2. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA CONSULTATION SUITE AU CONCOURS ET LIGNES DIRECTRICES RETENUES**

La consultation publique s'est déroulée de début février à début mars 2021 et a fait l'objet d'une large information pour toucher au maximum les milieux concernés et l'ensemble de la population. Près de 70 prises de position ont été reçues de la part d'habitants (de la Vieille Ville ou de Delémont, voire de communes voisines), de commerçants et restaurateurs, de partis politiques et d'associations. Vu la sensibilité des sujets abordés, liés notamment aux circulations, au stationnement et à la végétalisation, les opinions sont parfois convergentes, diverses, voire totalement opposées sur certains points particuliers.

Le rapport de synthèse contient un résumé des retours reçus et ne peut pas représenter tout ce qui a été exprimé. Le Conseil communal a examiné les retours issus de la consultation en essayant de respecter au mieux la majorité des avis exprimés et en procédant, dans certains cas, à des pesées d'intérêts afin de rechercher une solution qui réponde aux enjeux et objectifs visés. Les principaux éléments issus de la consultation et les **lignes directrices retenues** sont les suivants :

### *La place Roland-Béguelin et la Vieille Ville en général*

La question portait sur les objectifs majeurs auxquels le réaménagement de la place et de la Vieille Ville devait répondre. La plupart des avis exprimés ont une vision similaire et souhaitent une place plus conviviale et attractive, retrouvant davantage une fonction publique et culturelle, accessible à tous (mixité), et en donnant une importance significative à la végétalisation. Le projet qui sera retenu mettra l'accent sur ces aspects puisqu'ils constituent les objectifs de base pour la future place.

Les participants à la consultation souhaitent une Vieille Ville conviviale offrant une bonne cohabitation entre les différents usagers et, pour la plupart, avec plus de végétation. La zone piétonne est demandée dans certains cas, alors que d'autres préfèrent conserver la zone 30 actuelle. Pour ces derniers, il est nécessaire de conserver une facilité d'accès à la Vieille Ville pour faire vivre les commerces. La majorité des avis exprimés est en faveur de la zone de rencontre qui offre un compromis.

### Contraintes du site

Il ressort clairement de la consultation que la préoccupation majeure pour ce projet est la répétition des chantiers sur le long terme et des nuisances qui y seraient liées, en cas de réalisation par étape en particulier pour la place Roland-Béguelin. La sécurité vient en deuxième position. Il a également été relevé que la lutte contre le réchauffement climatique et la biodiversité sont des aspects prépondérants à prendre en compte. Le projet tiendra naturellement compte de ces éléments.

### Mobilité

Les avis sont majoritairement pour la mise en place d'une zone de rencontre, toutefois une partie des commerçants y est défavorable. La volonté parfois exprimée de créer une zone piétonne pourrait être examinée par la suite, mais il est important d'avancer par étape et la zone de rencontre constitue un bon consensus et est ainsi retenue pour le présent projet. Comme il est indiqué dans plusieurs avis, il sera important de ne pas uniquement changer le régime de vitesse à 20km/h mais également de faire des aménagements sur les rues concernées pour obtenir une zone de rencontre digne de ce nom. Il en est pris note, mais les aménagements qui touchent l'ensemble des rues resteront limités dans un premier temps, de grands travaux de réaménagement de la rue de l'Hôpital et de la rue de Fer notamment interviendront plus tard. Concernant les circulations le samedi matin lors des marchés, les avis sont très majoritairement favorables au maintien du dispositif actuel de la fermeture à la circulation de la Vieille Ville, y compris après la fin de la pandémie. Au sujet d'une fermeture sur l'ensemble du week-end, les avis sont en général favorables, mais dans beaucoup de cas à condition que la Vieille Ville soit animée. En effet, en particulier le dimanche, le centre historique est peu vivant et la mesure n'aurait que peu d'utilité et d'attrait s'il n'y a pas des manifestations. L'idée d'une fermeture sur l'ensemble du week-end sera étudiée, en particulier durant la saison estivale et lors de manifestations.

### Stationnement

Le projet mis en consultation maintenait les places de stationnement actuelles avec une réorganisation sur la rue de l'Hôpital en face de la place Roland-Béguelin. La majorité souhaite plutôt cette réorganisation qui compense les places déplacées. Le déplacement plus à l'Ouest de l'arrêt de bus sera étudié. La problématique pour le Mini-Marché notamment va toutefois encore être examinée avec le commerçant concerné afin de ne pas péjorer ce commerce dans ses activités (livraisons à domicile et approvisionnement). Comme plusieurs réponses l'ont fait remarquer, des contrôles de police plus réguliers seront à mettre en place pour assurer le respect des durées de stationnement en général et des 15 minutes maximum en particulier.

### Variantes d'aménagement de la place concernant les arbres existants ou à remplacer

Seul un tiers des avis ont été exprimés en faveur de la variante A qui prévoyait le maintien des arbres actuels. Le Conseil communal a décidé de ne pas retenir cette variante pour la suite des études, compte tenu des exigences de sécurité et de non-respect des normes en vigueur.

La majorité des avis exprimés est favorable à la variante B qui prévoit la plantation de 8 nouveaux arbres. Les arguments donnés dans les différentes réponses montrent qu'il s'agit de la meilleure solution notamment par rapport aux exigences de sécurité, au respect des normes, aux nuisances limitées pour les commerçants, restaurateurs et habitants, avec un unique chantier, et aux finances communales. Un bon choix d'essences amènera également de l'ombre et de la biodiversité.

Sur ce point particulier, le Conseil communal a décidé de développer une variante B+, sur la base de la variante B mais en tenant compte des différentes remarques et propositions exprimés sur le choix des essences et la dimension des plantations notamment.

### Végétalisation

Les avis sont majoritairement favorables au Merisier des oiseaux. Une arborisation complémentaire est clairement souhaitée au-delà de la place Roland-Béguelin avec le développement d'un concept global pour le centre historique sur la base du projet lauréat du concours qui avait déjà clairement pris en compte ce besoin, y compris sur la rue du 23-Juin. Au vu des remarques reçues et des propositions formulées par la population, une analyse complémentaire va être faite pour choisir les essences définitives et s'assurer qu'elles répondent au mieux aux besoins, notamment du point de vue de la résistance au réchauffement climatique et à l'ombrage souhaité.

### Mobilier urbain et des terrasses, matériaux, éclairage public, jeux, présence de l'eau notamment

Plusieurs remarques et propositions ont été faites, dont certaines avaient déjà été intégrées dans les études précédentes, notamment : tables de pique-nique, jeux pour les enfants et les adultes, point d'eau potable simple ou avec une petite fontaine, assises accueillantes et hors terrasses, revêtement type pavé (pour le caractère historique) et lisse (pour faciliter les déplacements), concept d'éclairage public permettant d'éviter la pollution lumineuse, harmonisation du mobilier des terrasses, définition d'un espace pour organiser des animations. Les commerçants ont notamment demandé de faire les travaux sur la place en automne - hiver et rapidement. Ces éléments seront naturellement étudiés en reprenant les réponses de la consultation. Un équilibre sera à trouver entre une place sobre et une place animée offrant une belle diversité d'usages.

### Coût des travaux

Les deux variantes avaient fait l'objet de devis qui montraient une différence sensible. Le critère prix n'est toutefois pas jugé déterminant et la majorité des avis s'accordent à dire qu'il faut prévoir un aménagement de qualité et intégrer les travaux utiles et nécessaires au-delà de la place, en particulier au niveau des portes d'entrée et de la végétalisation de la rue du 23-Juin en particulier. Les études liées à la demande de crédit permettront d'établir un devis consolidé.

### 3. CAHIER DES CHARGES DES ETUDES DE DETAIL ET SUITE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Les études de détail seront menées sur la base des lignes directrices retenues au point 2 suite à la consultation dans les différents domaines concernés, comme lors du concours d'idées, à savoir :

#### Mobilité et transports

Analyse des adaptations requises des réseaux de mobilité douce et routier, y compris les portes d'entrée de la Vieille Ville, afin de mettre en place une zone de rencontre sur l'ensemble de la Vieille Ville ; coordination à assurer avec les arrêts de transports publics ; évaluation des interfaces avec les espaces publics environnants : débouché sur le réseau routier, transition avec les espaces publics, identification des contraintes liées aux différents modes (voitures, cycles, piétons, camions de livraison, etc.).

#### Urbanisme et espaces publics

Analyse des aménagements sur le domaine public renforçant l'intégration de la place Roland-Béguelin dans le site historique ; évaluation des interfaces avec les espaces publics qui jouxtent la place, en particulier la rue de l'Hôpital côté Nord et la place de la Liberté côté Sud ; étude du réaménagement du côté Nord de la rue du 23-Juin afin de mettre en place une végétation et des arbres ; définition de principes pour l'aménagement de liaisons de mobilité douce attractives, efficaces et sécurisées ; prise en compte des objectifs et mesures définis par les différentes planifications sectorielles communales, y compris l'éclairage public.

#### Aspects paysagers et végétalisation

Un concept global de végétalisation de l'ensemble de la ville sera défini dans le cadre des mesures principales retenues dans le cadre du Plan climat. La partie relative à la Vieille Ville et à son pourtour sera traitée en priorité afin de disposer d'une vue d'ensemble sur les possibilités de valoriser le patrimoine naturel existant qui mérite d'être conservé, et compléter ce dernier par de nouvelles plantations et des espaces verts supplémentaires.



Première esquisse sommaire du concept de végétalisation à étudier

#### Réseaux techniques et éclairage public

Analyse des adaptations requises aux différents réseaux techniques en fonction des besoins ; évaluation des opportunités à saisir pour renouveler et améliorer ces infrastructures souterraines dans le secteur, voire au-delà ; coordinations étroites avec les SID, EBL, Swisscom et le Service UETP qui organise et supervise les études ; les études intégreront naturellement l'élaboration d'un concept d'éclairage public répondant aux planifications des SID, en particulier son projet « Voie lactée » et de réduction de la pollution lumineuse, et aux normes applicables.

#### Coûts, calendrier et étapes de réalisation

Les études du projet doivent permettre de faire une estimation des coûts des travaux à réaliser, avec un devis consolidé qui permettra de présenter une demande de crédit pour le projet d'exécution. Il s'agira également d'établir un calendrier à la fois ambitieux mais réaliste, avec une identification des contraintes liées à la planification et à la réalisation des travaux. Le travail en vue de la réalisation du projet s'est poursuivi à l'issue de la consultation et continuera dans le sens suivant :

- 17 mai :** le Conseil communal a pris connaissance du rapport issu de la consultation et a demandé au Service UETP de poursuivre les démarches en vue des études de détail avec les bureaux mandatés
- 27 mai :** la Commission Vieille Ville a pris connaissance des résultats de la consultation et a pu compléter l'appréciation qui a été faite
- Juin - août :** les bureaux mandatés ont été sollicités pour analyser les résultats de la consultation et présenter une offre pour la suite des études
- Septembre :** les commissions ont donné leur préavis

Les démarches qui suivront une fois le présent crédit accepté sont les suivantes :

- Octobre :** lancement des études de détail du projet
- 2022 :** dépôt public du dossier, demande de crédit pour l'exécution du projet, première étape éventuelle des travaux en automne si les autorisations sont octroyées
- 2023 :** suite des travaux

Ce calendrier est optimiste et ne tient pas compte des éventuelles procédures d'opposition et de recours.

#### 4. PLAN CLIMAT - DEFIS ET OBJECTIFS DE LA LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRIS EN COMPTE PAR LE CREDIT

L'intégration des défis de la lutte contre le réchauffement climatique est effective depuis de nombreuses années dans les planifications communales, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'eau et des constructions en général. Elle doit être renforcée de manière importante en lien avec les changements vécus ces dernières années et les nouvelles aspirations largement exprimées par la population. Le but clairement affiché doit être de réduire l'empreinte écologique et la production des émissions de CO<sub>2</sub> afin d'améliorer le cadre et la qualité de vie en général. Les domaines d'action principaux identifiés et les principaux objectifs fixés en vue d'élaborer le plan climat sont les suivants :

*Notice - Grille d'évaluation : les domaines et les objectifs principaux découlent des premières démarches du plan climat, l'évaluation permet de mesurer globalement la possibilité d'atteindre les objectifs, et les commentaires précisent les modalités de mise en œuvre dans le présent projet*

		EVALUATION			
DOMAINES	OBJECTIFS PRINCIPAUX	+	+/-	-	COMMENTAIRES
<b>Construction</b>	Réduire la consommation, tenir compte des émissions grises générées par les matériaux dans les projets de construction, assurer une gestion durable de l'eau (infiltration, rétention, récupération, réduction de la consommation)	X			Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables. Les eaux pluviales seront naturellement infiltrées dans toute la mesure du possible.
<b>Energie</b>	Réduire la dépendance aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables en général, utiliser les sources d'énergie renouvelables de manière durable et efficace		X		Les aménagements en faveur de la mobilité douce permettront une réduction de l'énergie consommée. Il restera une part de trafic automobile avec la zone de rencontre. L'éclairage public sera conçu en intégrant les objectifs fixés dans le projet « Voie lactée » des SID.
<b>Mobilité</b>	Favoriser une mobilité sobre en carbone, privilégier les distances courtes et, si possible, les parcours à pied, à vélo ou en transports publics ; remplacer le trafic motorisé restant par des véhicules légers et fonctionnant à l'énergie électrique renouvelable		X		La zone de rencontre, qui contribuera à réduire le trafic de transit, et la navette électrique répondent aux objectifs retenus. Une zone piétonne à terme permettrait encore d'améliorer le bilan.
<b>Biens de consommation</b>	Prendre en compte et réduire au minimum les émissions liées à la consommation, en particulier les émissions grises des biens et services – au niveau de l'ensemble du processus de production et d'achat, privilégier les investissements financiers neutres sur le plan climatique		X		Les matériaux utilisés seront choisis en fonction des critères de durabilité applicables.
<b>Aménagement du territoire, urbanisme et espaces publics</b>	Prendre en compte les changements climatiques avec des planifications cohérentes aux différentes échelles afin de promouvoir un développement territorial durable (densifier avec qualité, maximiser les surfaces vertes, arboriser les espaces publics et privés, etc.)	X			Un concept de végétalisation sera développé pour l'ensemble de la Vieille Ville et de nouveaux arbres seront plantés non seulement sur la place Roland-Béguelin, mais également sur d'autres espaces, en particulier la rue du 23-Juin.
<b>Santé</b>	Protéger la population des effets néfastes du changement climatique dans le cadre des constructions et aménagements réalisés	X			Le développement de la mobilité douce et les futures plantations qui créeront de l'ombrage permettront de répondre à la promotion de la santé en général.
<b>Espaces naturels, biodiversité, dangers naturels</b>	Protéger l'eau, la biodiversité, l'agriculture et les forêts face au changement climatique, lutter contre les crues et revitaliser les cours d'eau, améliorer la gestion du patrimoine arboré, augmenter la végétalisation en général (routes et espaces publics, espaces verts, toitures végétalisées, façades, pieds d'arbre, etc.), mettre en œuvre le label Ville Verte Suisse	X			Les aménagements extérieurs seront réalisés de manière durable en protégeant les éléments du patrimoine naturel qui resteront en place et intégrant de nouvelles plantations à différents endroits.
<b>Gouvernance</b>	Mettre en place une démarche participative avec tous les milieux concernés	X			La démarche participative lancée en 2018 sur le projet se poursuivra jusqu'à la fin des travaux.

## 5. DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE ET FINANCEMENT

La suite des études sera réalisée sous la conduite du Service UETP avec la collaboration des services communaux concernés, en particulier les SID, et avec l'appui des bureaux spécialisés (lauréats du concours). Le montant des honoraires et des frais pour le développement du projet a été défini sur la base d'un appel d'offres. La présente demande de crédit se présente de la manière suivante :

- coordination - Aménagements et mobilier urbains - Architecte paysagiste	en francs 120'000.-
- ingénieur civil	10'000.-
- planification des réseaux	28'000.-
- mobilité	27'000.-
- frais divers	20'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>205'000.-</b>
<b>TOTAL (TTC, arrondi)</b>	<b>220'000.-</b>

Cette dépense est inscrite au plan financier communal des investissements. Les frais relatifs aux SID sont pris en charge par leur propre budget.

Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF	Oui	Non	Remarques
Montant du crédit			220'000.-
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		

Charge financière - montants en CHF		
Taux de l'amortissement comptable : 10 %	10 %	22'000.-
Durée de l'amortissement comptable : 10 ans		
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		6'600.-
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>28'600.-</b>

\*L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes.

Les études concernées par cette demande de crédit devraient en partie être subventionnées, à hauteur de 35 %, la place Roland-Béguelin faisant partie du projet d'agglomération (mesure A du projet d'agglomération de 2e génération). Cette subvention n'interviendra toutefois que lors du décompte des travaux prévus à la fin des travaux.

## 6. PREAVIS DES COMMISSIONS ET PROPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'accepter le crédit d'études de Fr. 220'000.- que la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, la Commission de la Vieille Ville, la Commission de l'énergie et des eaux, ainsi que la Commission des finances ont préavisé favorablement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 septembre 2021

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 13 septembre 2021 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 17 et 22, du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - les préavis favorables de la Commission de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, de la Commission de la Vieille Ville, de la Commission de l'énergie et des eaux, ainsi que la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### arrête

1. Le crédit d'études de Fr. 220'000.- pour développer le projet de réaménagement de la place Roland-Béguelin et de la zone de rencontre de la Vieille Ville est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Florine Jardin

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 septembre 2021